

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03481 Numéro SIREN : 797 991 940 Nom ou dénomination : A.F.A TAXI
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 22477

Désignation de l'entreprise		AFA TAXI		93250 VILLEMOMBLE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		39 B RUE MARCEL DOURET							
Numéro SIRET *		79799194000025							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
						Exercice N clos le 31/12/2021			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	232 000	016	10 000	222 000		
	Immobilisations corporelles *		028	2 047	030	246	1 801		
	Immobilisations financières * (1)		040	726	042		726		
	Total I (5)		044	234 773	048	10 246	224 527		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	2 622	074		2 622		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	3 990	086		3 990		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	6 612	098		6 612		
	Total général (I + II)		110	241 385	112	10 246	231 139		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				55 000		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131				7 534		
	Report à nouveau		134				98 883		
	Résultat de l'exercice		136				43 057		
	Provisions réglementées		140						
Total I		142				204 474			
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				52		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				765		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :		169				25 846		
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176				26 664			
Total général (I + II + III)		180				231 139			
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 047	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302, septies A-bis du Code général des Impôts).		Désignation de l'entreprise AFA TAXI		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
				Exercice clos le 31/12/2021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services		217	218		
					130 149		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
					232		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					132 946	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 5 499 - immobilier :)			242		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244		
					764		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					79 240	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					53 706		
Produits financiers (III)	280				294		
					635		
Charges financières (IV)							
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
				430			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
					9 582		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					43 057		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314		
					43 057		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330			
	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248			60		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44, sexies A)	989			
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44 quinquies D)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44, quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quaterdecies)	992	Zone de développement priori.	993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies			655	
			- art. 39 decies A			643	
			- art. 39 decies B			645	
			- art. 39 decies C			647	
			- art. 39 decies D			648	
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
			- art. 39 decies F			990	
			- art. 39 decies G			649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	52 699		
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2							
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : *			360			
	dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	52 699		
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2							

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	232 000	412		414		416	232 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	688	472	2 047	474	688	476	2 047				
Immobilisations financières		480	726	482		484		486	726				
TOTAL		490	233 414	492	2 047	494	688	496	234 773				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	222	562	341	564	317	566	246		
TOTAL		570	222	572	341	574	317	576	246		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	Matériel de bureau				
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1	688	317	370		- 370			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	317	370	584	- 370	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594
TOTAL				596	- 370	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302. Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AFA TAXI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	10 000	634		636	10 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	10 000	684		686	10 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 134 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	13 015
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	5 323
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Résultat fiscal

[illegible]

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	2 480
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	2 480
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

SASU AFA TAXI

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital variable de 108 000 Euros

Siège Social : 39 B Rue Marcel Douret

93250 – VILLEMOMBLES

RCS de Bobigny 797 991 940

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2022

Le lundi 27 Juin 2022, à Paris,

Monsieur ACHGURI Abdellah, demeurant au 39 B Rue Marcel Douret 93250 VILLEMOMBLE,

Associé unique de la Société «AFA TAXI»

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ACHGURI Abdellah, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la rémunération au titre de Président de la société.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 43 057 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 057 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur créateur : 98 883 Euros

A A

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 057 Euros

Affectation à la Réserve légale : 5 500 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 37 557 Euros

Soit un total à la Réserve légale de 5 500 Euros

Soit un total au Report à nouveau créateur de 136 440 Euros

TROISIEME DECISION :

L'associé unique de la société décide d'être rémunéré pour ses fonctions de Président de la société pour l'exercice clôturé.

L'associé unique déclare percevoir une rémunération brute de 9 758 € (neuf mille sept cent cinquante huit euros).

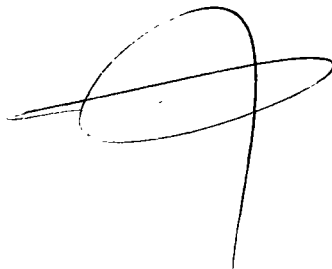
QUATRIME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Associé et Président

Mr ACHGURI Abdellah



SASU AFA TAXI

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital variable de 108 000 Euros

Siège Social : 39 B Rue Marcel Douret

93250 – VILLEMOMBLE

RCS de Bobigny 797 991 940

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Affectation du résultat :

Report à nouveau antérieur créateur : 98 883 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 057 Euros

Affectation à la Réserve légale : 5 500 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 37 557 Euros

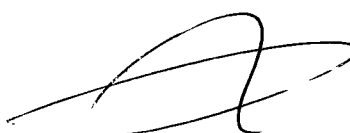
Soit un total à la Réserve légale de 5 500 Euros

Soit un total au Report à nouveau de 136 440 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Mr ACHGURI Abdellah



Greffe du tribunal de Commerce
De Bobigny

1 – 13 Rue Michel de l'Hospital
93008 Bobigny cedex

Objet : Dépôt des comptes annuels

Paris, 1^{er} Août 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier concernant la SASU AFA TAXI, pour le dépôt des comptes annuels 2021, à savoir :

- un exemplaire du procès verbal des décisions de l'associé unique du 27 juin 2022
- un exemplaire de la décision de l'affectation du résultat
- un exemplaire du bilan certifié conforme, avec signature du président

Vous trouverez également un chèque de 45,34 €, correspondant au montant des frais.

Vous en souhaitant bonne réception

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Le service juridique